



JEUNES PROMOTEURS - J P -

Objectifs	<p>Offrir un support technique et financier aux jeunes entrepreneurs de 18 à 35 ans pour le démarrage d'une première entreprise ou, dans le but de favoriser la relève entrepreneuriale, pour l'achat d'une première entreprise détenue par des propriétaires âgés de 55 ans et plus.</p> <p>Favoriser le développement économique de l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension.</p>
Type d'investissement	<p>Volet A : Concrétisation de projets d'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'une étude de faisabilité ou autre étude préparatoire à la création d'une entreprise pourvu qu'il s'agisse d'un projet considéré admissible au présent programme ; • Subvention pouvant atteindre 75% des dépenses admissibles réellement engagées jusqu'à concurrence de 5000 \$. <p>Volet B : Création d'une première entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création d'une première entreprise à but lucratif et légalement constituée par l'entrepreneur ; • Subvention jusqu'à 6000 \$ par entrepreneur, appuyée par une contribution au moins égale par l'entrepreneur ; • Pour un même projet d'entreprise, le nombre d'entrepreneurs éligibles à une subvention est limité à deux. <p>Volet C : Formation de l'entrepreneur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Acquisition d'une formation pertinente à la réalisation d'un projet ; • Subvention pouvant atteindre 1000 \$ par participant ; • Obtention préalable du volet B.
Clientèle cible	<p>Avoir au moins 18 ans et au plus 35 ans au moment de son inscription au programme.</p> <p>Posséder une formation et une expérience pertinente au projet.</p>
Critères d'admissibilité	<p>Démarrer une première entreprise en tant qu'activité principale.</p> <p>S'engager à travailler à temps plein dans l'entreprise.</p> <p>Créer un deuxième emploi à l'intérieur des 2 premières années de démarrage.</p> <p>Avoir démarré l'entreprise depuis moins de 12 mois, dans le cas d'une entreprise démarrée.</p>
Secteurs priorisés	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprises manufacturières • Entreprises du secteur tertiaire moteur • Entreprises et organismes du secteur culturel • Entreprises engagées dans le développement durable et la protection de l'environnement • Autre projet d'entreprise démontant sa distinction par rapport au marché ou son effet structurant sur le milieu
Partenariats financiers	<p>Les aides financières combinées provenant des gouvernements provincial et fédéral et de la CDÉC Centre-Nord ne pourront excéder 50% des dépenses admissibles pour chacun des projets</p>

**Pour en savoir plus, contactez nos conseillers
du Service aux entreprises
au (514) 948-6117**